VOL. X. MANITOBA. No. 48

LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 28 AVRIL 1881

E. LEMIRE,

Rue Notre-Dame, WINNIPEG

Informe respectueusement le public de Winnipeg et des environs qu'il est maintenant en etat de fabriquer et reparer toute espèce d'instruments aratoires, voitures, wagons, charrettes, etc.

Aussi il fera sur commande des herses jougs à boeufs, chaloupes, bacs et bateaux, le tout des mieux finis et exécuté par des hommes compétents.

Ferrage des chevaux, ouvrage de forge et toutes sortes de reparations promptement et habilement executees.

Toutes commandes laissées à la boite 17, bureau de poste, St Boniface, recevront une immédiate attention.

LE

Cathologue illustre de Vick.

Pour 1881 120 pages, 600 gravures, 1 gravure en couleur avec la description les plus belles fleurs et plantes et la manière de les cultiver. Prix 10 centins.

VICK'S FLOWER AND VEGETABLE GARDEN 175 pages 6 gravures en couleur, 500 gravures, 50 centins broche, relié en toile $1.00, en anglais et en allemand.

VICK'S ILLUSTRATED MONTHLY MAGAZINE 32 pages, 1 gravure en couleur à chaque numéro et plusieurs autres gravures. Prix pour un an $1.25: 5 copies pour $5.00, 1 copie comme échantillon 10 centins ou 3 copies pour 25 centins. Adresse:

JAMES VICK,
Rochester, N. Y.

10 février 1881.

AVIS PUBLIC.

Les personnes qui ont pris des contrats pour fournir le gouvernement de traverses (ties) sur la section 14 C. F. P. sont requises de s'adresser au bureau de l'Agence à Winnipeg, afin de s'assurer d'un endroit propice pour la coupe des dites traverses

On peut avoir des informations de l'Inspecteur sur la section 14.

JAS. ANDERSON,
Agent des T. B C
Winnipeg.

17m-8f-81

Les Immigrants arrivant à Winnipeg et qui auraient besoin des Guides pour les Terres de la Puissance devront s'adresser au bureau de l'Agent d'Immigration de la Puissance.

W. HESPELER,
Agent d'Immigration.

Avril 7, 1881.

M. E. ROY,

EPICIER,

VIS-A-VIS DU MAGASIN DE

STOBART, EDEN & Cie,

GRANDE RUE, WINNIPEG.

M. E. ROY informe ses nombreuses pratiques et tout le public, qu'il tient un magasin d'Epiceries de première classe. Aussi des liqueurs choisies qu'il vendra à des prix qui defient toute competition.

Pour le Carême :—Plusieurs espèces de poissons frais et salé venant de la Province de Québec.

N'oubliez pas d'aller visiter son magnifique magasin, porte voisine de la Banque Impérial.

M. E. ROY.

m-6m-8'

STOBART, EDEN ET CIE.

Fetes de Noel et du Jour de l'An!

Mouchoirs en dentelle — Mouchoirs en soie
do brodés — do en toile
do de Paris — do piqués en surjet.

Chatelaines Françaises, Boites de fantaisie,
Porte-Jupes, en argent,
Ceintures avec bourse,
Capelines Françaises, brodées,
Patrons de Pantoufles,
Articles de Toilette.

Châles et Nuages en dentelle et au crochet, Laine de fantaisie, Bas en Soie, en Cashmere et en Mérinos.

Un lot d'Articles en Dentelle et Fichus Francais.

Toujours en mains— Un assortiment de

Fil a Coudre de Clark. M E. Q.

STOBART, EDEN & CIE.

Vulcan Iron Works,

MAPLE STREET, POINTE DOUGLASS,

A l'Est de la Grande Rue,

WINNIPEG.

J'ai l'honneur d'annoncer au Public que mes Fabriques sont Maintenant pretes, et que je suis prepare a fabriquer toutes sortes d'ouvrages en Fer, Acier, Cuivre, aussi

Fonte de toutes espèces,

Ouvrages de forge de toutes sortes,

Engin, Chaudiere et autres Machineries,

Boulons de toute grandeur,

Posage de Tubes,

Réparations de Moulins, Etc., Etc.

L'ouvrage est fait par des machineries neuves des dernières et meilleures patentes.

Les boutiques sont parfaitement équipées, les employés sont des ouvriers de première classe, et satisfaction sera donnée dans n'importe quel ouvrage entrepris.

F. H. BRYDGES.

M24-m

Ch min de fer Pacifique Canadien.

LE ET APRES

Mercredi 1 Decembre 1880,

LES TRAINS PARTIRONT COMME SUIT :

L'Express laissera Selkirk tous les jours, excepté les dimanches, à 7.00 am, Winnipeg 8.15, la Jonction de St. Boniface 8.45, Niverville 9.30, Otterburne 9.50, Dominion City, 10.55, Emerson, 11.05 a.m. Arrive à St. Vincent, 12.00.

RETOUR.

Laisse St. Vincent, 5.00 p.m. Emerson, 5.40, Dominion City, 6.00, Otterburne, 6.50, Niverville, 7.10, la Jonction de St. Boniface, 8.00, Winnipeg, 8.35, Arrive à Selkirk, 10.00 p.m.

Un train d'accommodation laissera Winnipeg pour Keewatin et les points intermédiaire à 7.30 a.m. chaque mercredi et samedi, arrivant à Keewatin à 7.00 p.m. le même jour.

RETOUR

Laisse Keewatin chaque Jeudi et Lundi matin à 7.00 a.m , arrivant à Winnipeg à 7.00 p.m. le même jour.

DIVISION OUEST.

Un train d'accommodation laissera Winnipeg tous les jours, excepté les dimanches, à 8.00 a.m , Stoney Mountain, 8.40, Stonewall, 9.00, Meadow Lea, 10.20, Poplar Heights, 10.25, Ossowa, 11.00, High Bluff, 12.25, arrivant au Portage la Prairie à 1.00 p.m.

RETOUR

Laisse le Portage la Prairie à 2.30 p.m., High Bluff, 3.05, Ossowa, 4.30, Poplar Heights, 4.55, Meadow Lea, 5.10, Stonewall, 6.30, Stoney Mountain, 6.50, arrivant à Winnipeg à 7.30 le même jour.

L'expédition des trains a lieu d'après l'heure de St. Paul, c'est à-dire 17 minutes plus tôt que l'heure de St Boniface. La connection se fait avec les convois du chemin de fer St. Paul, Minneapolis et Manitoba.

T. J. LYNSKEY,
Surintendant.

Bureaux du Chemin de Fer,
Winnipeg, 10 Mars 1881.

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

DANIEL CAREY

AVOCAT, NOTAIRE, &C

Grande Rue - Winnipeg,

Vis-a-vis le Palais de Justice.

ARGENT PRETE SUR PROPRIETES FONCIERES.

JOSEPH ROYAL

AVOCAT,
SOLLICITEUR,
PROCUREUR ET
NOTAIRE PUBLIC

Bureaux : Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Juin, 1880.

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotes, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, détoise, ecrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps ; il est très estimé ou l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent et on n'a pas connaissance d'un seul cas ou il n'a pas donné satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies ; au contraire tous sont charmés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une épreuve complète ; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné, peuvent-être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent ; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.
Agent pour la Province de Manitoba
Grande Rue Winnipeg

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la prochaine session de la Legislature de la Province de Manitoba, pour un acte autorisant la "Compagnie du Chemin de Fer de Colonisation Sud Est de Manitoba" de construire des Embranchements de chemin de fer sur differents points de la ligne principale du dit chemin et à d'autres endroits dans aucunes des municipalités se trouvant à ou près de la ligne principale, comme il peut être approuvé par le Conseil Municipal ou les Conseils Municipaux des susdites municipalités où ses differents embranchements seront construits.

JOSEPH RYAN
Solliciteur pour les Requérants.

Winnipeg, 10 mars. 3-f.

LE "METIS."

Jeudi, 28 Avril 1881.

Les sauvages du Nord-Ouest.

Les dernières nouvelles reçues de Battleford nous annoncent que la plus grande détresse règne parmi les sauvages. ce n'est rien de nouveau ; car il est entendu qu'à chaque printemps la même histoire doit se répéter.

Poussées par la faim, quelque tribus ont commencé à manger les chevaux et autres animaux qui leur avaient été donnés par le gouvernement fédéral pour la culture de la terre.

Sans doute que les autres tribus sauvages vont se hâter de suivre ce mauvais exemple, et que lorsque le temps des semailles sera arrivé le gouvernement devra leur fournir d'autres animaux ou renoncer à son projet de former les sauvages à l'exploitation de la ferme.

Dans le premier cas, ce sera une affaire à recommencer à chaque année, et dans le second les sauvages n'auraient guère à y perdre.

Nous croyons que le système suivi par le gouvernement, s'il n'est modifié, ne pourra jamais obtenir des résultats satisfaisants. Nous aurions préféré que les suggestions faites par Mgr. Grandin eussent été acceptées par le gouvernement sur cette grave question, malgré les efforts louables qui ont été faits dans le but de civiliser les sauvages, en nommant des instituteurs chargés de leur apprendre à travailler : ces efforts n'ont été, relativement aux depenses faites, couronnés que de peu de succès

La nécessité peut pendant quelque temps, obliger les sauvages à cultiver quelques arpents de terre ; mais à un jour donné, ils échangent la charrue pour le fusil de chasse et troque leur cheval de labour pour quelques livres de farine ou de pemmican.

Lorsque la loi ne leur permet pas de le vendre, ils le tuent et le mangent sans se préoccuper un instant de la manière dont ils pourront labourer et ensemencer le printemps suivant.

Ce qui se passe en ce moment dans le voisinage de Battleford n'est pas un événement nouveau, et ce qui nous étonne le plus, c'est que le gouvernement persiste dans cette voie fausse et qui, aux yeux de tous ceux qui connaissent le caractère des sauvages du Nord-Ouest, offre si peu de chances de succès

Voici ce qu'écrivait Mgr. l'évêque de St. Albert en 1878, sur cette question et que nous retrouvons dans une correspondance de "*Franc et sans Dol*" publiée dans le *Courrier de Montréal* du 13 décembre dernier:

"Après avoir passé près de 23 an- "nées de ma vie parmi les sauvages "des possessions anglaises de l'Amé- "rique du Nord, j'ai pu me convain- "cre que l'on peut faire de ces pau- "vres Indiens de bons chrétiens, "mais que l'on ne parviendra à les "civiliser suffisamment pour en "faire de bons citoyens, qu'en les "prenant tout petits enfants"

Nous croyons en effet que le sauvage, s'il n'a été habitué dès son enfance à chercher sa subsistance dans la culture du sol, conservera toute sa vie les habitudes et la manière de vivre de ses ancêtres.

Ce fait est constaté par l'expérience et la conduite actuelle des sauvages du Nord-Ouest est un nouveau témoignage.

Pourquoi donc ne pas adopter les moyens d'habituer les sauvages à l'exploitation de la terre que conseillent les personnes qui ont vécu dans le Nord Ouest, et qui sont en état d'être juges compétents en cette matière ?

Une allocation annuelle aux institutions de charité et d'éducation établies par les missionnaires, mettraient ces derniers en état de continuer plus en grand l'œuvre qu'ils ont commencée et accomplie si bien jusqu'à présent, " la civilisation des sauvages par les petits enfants."

Il n'y a pas de doute que ce plan, s'il était adopté, serait le moins dispendieux pour le gouvernement et le plus satisfaisant pour les sauvages.

NOUVELLES DIVERSES.

—Il y a 105,653 chinois aux Etats Unis : la ville de San Francisco en possède à elle seule 21,745. et la Californie 75,025. Les chinois paient $36,695 de taxes à la municipalité de San Francisco.

—Le soleil dégage chaque seconde autant de chaleur que celle qui résulterait de la combustion de 11,600 000,000 de tonnes de charbon. Supposez que le soleil s'éteigne, et l'humidité disparaît de l'atmosphère terrestre en moins d'un jour, toute la chaleur de la terre se disperse dans l'espace en vingt quatre heures et un froid terrible règne aussitôt un froid tel que ni homme, ni animal, ni plante y pourrait y résister plus de quelques heures.

—La terre ou plutôt le globe terrestre, qui était dans l'origine une masse de feu liquide, a mis de vingt à quarante millions d'années à refroidir.

—D'après un mémoire lu à l'Académie des sciences une mouche qui pesait deux grains a pu déplacer un poids de 5½ onzes, c'est à dire 2540 grammes, soit 1320 fois son propre volume. Un homme qui peserait 150 livres et serait doué de la force de cette mouche, pourrait par conséquent déplacer un poids de 198,000 livres, près de 100 tonnes.

—M le comte de Sesmaisons qui doit succéder M. Lefaivre appartient à une vieille famille française qui s'est distinguée dans la politique, la la littérature, l'armée. M. de Sesmaisons a été conseiller général du département de la Manche, et dernièrement il était consul de première classe à Venise. Il est nommé consul général à Québec.

—Il y a eu élection locale le 14 du courant dans le comté de Prescott, et un réformiste, M. Hagar, a été élu. Son vote a été de 985 voix ; celui de M. Labrosse, canadien conservateur, de 925. Ce dernier l'aurait certainement emporté si les conservateurs anglais eussent voulu faire taire leur fanatisme national et se rallier à sa candidature. Ils ont émietté leurs votes sur deux des leurs, MM Lee et Butterfield, qui ont eu chacun 120 l'autre 137 suffrages : *Et nunc erudimini.*

L'année 1881 offre de curieux rapprochements mathématiques. Que vous lisiez le chiffre de droite à gauche ou de gauche à droite il reste le même. En outre, 18 divisé par deux donne 9 comme quotient ; 81 divisé par 9 donne également 9 comme quotient. Si vous divisez 1881 par 209, 9 sera le quotient divisé par 9; le quotient contient un 9 ; multiplié par 9 le produit contiendra deux 9 : 1 et 8 font, 9, et 8 1, font aussi 9. Si vous ajoutez ensemble les chiffres 1, 8, 8 et 1, le total sera 18, c'est à dire 9 et 9. En lisant 1881 de gauche à droite on trouve 1 et 8, et de droite à gauche 8 et 1, qui font 9 dans les deux cas. Si vous additionnez, divisez, et multipliez vous arriverez à dix neuf fois 9, c'est à dire un 9 pour chaque année qui reste pour compléter le siècle actuel.

Ceux qui étudient la mystérieuse influence des nombres ne pourront s'empêcher de conclure que l'année 1881 sera extraordinaire à plus d'un égard.

La nationalite française au Canada.

La dernière livraison du *Bystander* revue mensuelle publiée sous le direction de N. Goldwin Smith, contient un article remarquable sur la nationalité française au Canada Voici les principaux passages de cet écrit :

" La *Gazette* de Montréal, parlant de la défaite de M. Nelson, comme candidat à la mairie, dit que dorénavant tout homme qui aspire aux honneurs civiques devra écrire audessus de sa porte : *Ici on parle français.* " Pas si mal, s'écrie le *Monde*. C'est la vérité dite en riant, du moins, nous l'espérons." Cet espoir parait devoir se réaliser, et la perpective de sa réalisation constitue un caractère très-grave de la situation politique. Le sentiment français, au lieu de disparaître, devient plus intense. Aussi longtemps que la province de Québec n'était qu'un caillou détaché de la vieille France, sans relations avec la France Moderne, la disparition du sentiment qui unissait le Bas-Canada à la France, sentiment tenace mais inactif plutôt que vigoureux, et que la mère patrie ne faisait rien pour entretenir, n'était qu'une question de temps. La dissolution de ce lien devait nécessairement arriver, probablement tout à coup, comme est arrivée la dissolution de la nationalité gaëlique, dans les Highlands de l'Ecosse, ou celle de la nationalité galloise qui disparait rapidement du pays de Galles. Mais aujourd'hui le lien commercial littéraire et social avec la France a été renouvelé, et il est certain que ce sera désormais l'ambition de la France de fortifier ce lien. L'Algérie n'est qu'une garnison ; Québec est la seule colonie que la France possède..... Une Nouvelle France renouvelée dépassera nos pouvoirs d'absorption. On aurait probablement facilité la fusion par l'Union législative, et il y en a qui croient que si cette mesure décisive avait été adoptée, toute résistance aurait été vaincue ; mais c'eut été incontestablement une mesure téméraire, surtout à cause de l'incertitude où l'on était relativement aux sentiments de la Nouvelle Ecosse. Le temps, toutefois, est maintenant passé ; et bien qu'il puisse y avoir deux nationalités canadiennes, l'une française, l'autre anglaise, il parait y avoir moins de raison que jamais d'espérer de les voir se fusionner. La conquête de Québec aura un singulier épilogue ......Autrefois, le Romain faisait ce qu'il voulait du pays conquis : aujourd'hui les vaincus font ce qu'ils veulent du Romain.

Une circulaire importante.

Sous le titre : *Emigration au Manitoba et aux territoires du Nord-Ouest canadien, le futur grenier de l'Amérique*, la compagnie du chemin de fer du Pacifique a publié la circulaire suivante en Angleterre :

" La compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, subventionné par le gouvernement de la Puissance dans le but de compléter une ligne non interrompue de chemin de fer canadien jusqu'à l'océan Pacifique, a une concession de vingt cinq millions d'acres des meilleures terres arables, situées entre la Rivière Rouge du Nord et les Montagnes Rocheuses, dans ce que l'on appelle la région fertile de l'Amérique du Nord, rénion contigue à la ligne principale du chemin de fer proposé et de ses embranchements.

" La compagnie se propose de compléter et de mettre en opération 250 milles du chemin à l'ouest de Winnipeg d'ici à la fin de l'année, et de compléter le chemin jusqu'aux pieds des Montagnes Rocheuses 650 milles plus loin, d'ici à la fin de 1884. Les travaux de construction, pendant les dix prochaines années, offriront de l'emploi à un grand nombre d'hommes.

" Pour encourager la colonisation rapide du pays, la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique sera prête, jusqu'à nouvel avis, à vendre ses terres au prix modique de $2.50, ou dix chelins sterlings l'acre, payable par versements, et fera en outre une réduction sur ce prix de $1.25 ou cinq chelins sterlings, pour chaque acre des dites terres mis en état de culture dans les trois ou cinq années qui suivront la date de l'achat, selon la nature et l'étendue des autres améliorations faites sur les dites terres.

" Des contrats à des taux spéciaux seront faits pour des [illegible] requises pour l'élevage des bestiaux et autres fins n'exigeant pas une culture immédiate.

" Les colons et leurs effets, en arrivant au chemin de la compagnie, seront transportés à leur lieu de destination à des conditions très libérales."

CONSEIL DE SAINT FRANCOIS XAVIER

Tenu à la Chambre du Conseil le 4e jour du mois d'avril 1881

Présents, M. le Préfet et tous les Conseillers.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et adoptées.

Les comptes de M Octave Régnier père, le $6.00 pour louage de sa maison pour les dernières élections municipales pour le quartier No 2, et les comptes de M Octave Régnier fils, comme officier rapporteur dans la dernière élection pour le dit quartier un montant de $5.00 et un compte de $15 00 comme cotiseur d l'année courante pour le quartier No 2, sont lus et laissés sur la table.

Le rapport des auditeurs ayant été pris en considération. Le Conseiller Daignault propose, secondé par le Conseiller St. Germain, que la somme de neuf piastres et 13 cents soit ajoutée au montant des dépenses couvra le déficit des auditeurs, et que la somme de quinze piastres soit déduite sur le montant réclamé par le greffier de la municipalité de 1880. Adopté.

Proposé par le Conseiller Lafremère, secondé par le Conseiller Turner, que la somme de cinq piastres soit payée au Greffier Lavallée pour avoir préparé la liste électorale de 1880. Adopté.

Le rapport des comités des Travaux Publics ayant été pris en considération est adopté, et résolu que le dit rapport soit soumis au gouvernement pour en obtenir un octroi.

Proposé par le Conseiller Turner secondé par le Conseiller Pagé, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée au quartier No. 1 au fin de construire ou bâtir une traverse sur la Rivière Salle entre la section huit "8" et neuf "9" dans le township neuf "9" rang un "1" Ouest ; et que le Préfet soit autorisé de donner un ordre pour ce montant, moyennant toujours que la dite traverse soit sous la surveillance du comité des travaux publics. Adopté.

Proposé par le Conseiller Daigneault, secondé par le Conseiller Deslaurier, que le Conseiller Turner soit autorisé de prendre l'ordre du Préfet afin d'acheter et de se procurer au plus vite possible des matériaux nécessaires pour la dite traverse. Adopté.

Proposé par le Conseiller Pagé secondé par le Conseiller Daigneault, que le Préfet donne un ordre de faire faire un sceau pour la municipalité. Adopté.

M. le Préfet ayant produit un ordre du gouvernement afin de faire faire le recensement d'agriculture et de statistiques dans la municipalité, il a été proposé par le Conseiller Turner secondé par le Conseiller Daigneault, que M. John McDougall soit nommé pour faire le dit recensement et que la somme de cinq piastres lui soit accordée pour rémunération. Adopté.

Le Conseiller Daigneault propose, secondé par le Conseiller Deslaurier que le Conseil s'ajourne jusqu'à lundi prochain le 11ième jour d'avril 1881 à 10 heures de l'avant midi. Adopté.

Séance du 11 avril, 1881.

Présents M. le Préfet et tous les Conseillers.

Les minutes de la dernière assemblée ayant été lues sont adoptées.

Le rôle d'évaluation ayant été présenté au conseil par le greffier après avoir été corrigé par le comité nommé à cet effet. M Lafreynière propose, secondé par le Cons. Deslaurier, que le rôle soit accepté. Adopté.

Proposé par M. Daigneault, secondé par M. Pagé, qu'un demi cent par piastre soit prélevé sur toutes les propriétés, meubles et immeubles, tel que pourvu par les Statuts de Manitoba, inscrites au dit rôle d'évaluation, et que vingt cinq centins soit chargé en sus du montant de la taxe à tous les non-résidents de la municipalité pour couvrir les frais de correspondance et de port. Adopté.

M. St. Germain propose, secondé par M. Turner, que la Cour de Révision soit fixée et tenue dans la salle du conseil le sixième jour du mois de juin 1881, à 10 heures de l'avant-midi. Adopté.

Les charges de greffier, de percepteur et de trésorier ayant été prises en considération,

M. Turner propose, secondé par M. Deslaurier que M. Pierre Lavallée soit nommé percepteur et trésorier de la Municipalité, et que la somme de cent vingt-cinq piastres lui soit payée pour tenir et remplir les dites charges, et aussi que la même somme lui soit payée pour salaire comme greffier de la Municipalité, et que celle de vingt-cinq centins de plus lui soit accordée pour chaque avis envoyé aux non-résidents pour couvrir les frais de poste. Adopté.

M. Pagé propose, secondé par M. Daigneault, que le percepteur et trésorier fournisse deux bonnes cautions solvables approuvées par le conseil au montant de mille piastres chaçune, avant son entrée en fonctions. Adopté.

M. Lafreynière propose, secondé par M. St. Germain, que toute somme d'argent excédant cent piastres ($100.00) perçue par le percepteur et

trésorier soit déposée à la Banque des Marchands à Winnipeg, au crédit de la Municipalité, et que tout chèque donné pour retirer tel argent soit signé par le préfet et le trésorier. Adopté.

M. Turner propose, secondé par M. Pagé, que le trésorier soit autorisé de retirer tout l'argent dû à la Municipalité de St. François-Xavier provenant des licences de boisson données dans la dite Municipalité.

M. Turner propose, secondé par M. Deslaurier. que le règlement concernant les grands-voyers tel que soumis au conseil soit adopté, et que la Municipalité soit divisé en trois districts, comme suit, savoir :

Le district No. 1 comprendra tout le quartier No. 1 de la Municipalité

Le district No 2 comprendra toute la partie ouest de la paroisse de St. François-Xavier, c'est-à-dire depuis les limites ouest de la Municipalité, chaque bord de la rivière, jusqu'à la ligne ouest du lot de la mission catholique au nord de la rivière et à la ligne ouest du lot de Elie Falcon au sud de la rivière, et les townships 10 11 et 12, rang 2 ouest.

Le district No. 3 comprendra tout le reste de la dite Municipalité. Adopté

M. Turner propose, secondé par M. Pagé, que M. John A. Turner soit nommé grand-voyer pour le district No. 1. Adopté.

Que M. Alphonse Thibert soit nommé grand-voyer pour le district No. 2. Adopté.

Que M. Maxime Lépine soit nommé grand-voyer pour le district No. 3. Adopté.

M. Turner propose, secondé par M. Deslaurier, que le greffier soit autorisé à faire imprimer vingt cinq copies française et vingt-cinq copies anglaises du règlement concernant les grands-voyers, et de se procurer tout papier et livre nécessaires pour l'usage du conseil. Adopté.

M. Daigneault propose, secondé par M St. Germain, que le conseiller Turner soit autorisé de faire faire les travaux nécessaires à la traverse sur la rivière Salle. Adopté.

Le compte de M Robert Houston comme cotiseur pour le quartier No. 1, au montant de dix piastres ayant été présenté est accepté.

M Pagé propose, secondé par M. Lafreynière, que la somme de trois piastres soit payée à M. Octave Regnier, sr., pour service de sa maison lors de l'élection du préfet dans la dernière élection. Adopté

M. Daigneault propose, secondé par M. St. Germain que le compte de M Octave Regnier, jr., au montant de vingt piastres lui soit payé. Adopté.

M. Turner propose, secondé par M. Pagé, que le conseil s'ajourne jusqu'à lundi prochain. Adopté.

Nouvelles Locales

—Le *Marquette* doit partir cette après-midi pour le Fort Ellice.

—Les semences sont commencées dans le sud de la Province.

—La législature de Québec s'ouvre aujourd'hui.

—La réouverture des séances de la Législature locale se fera lundi prochain, nous dit-on.

—L'*Alpha* est parti hier soir pour Emerson. On attend ce soir le *Minnesota* de la Grande Fourche.

—Tout le stock de la Compagnie des Chars Urbains de Winnipeg a été souscrit ; il est de $50 000.

—Le Lt. Colonel Houghton, successeur du Lt. Col. O. Smith est arrivé samedi.

—Le *Marquette Review* est né de ses cendres et nous arrive revu et considérablement agrandi. Succès !

—M. Wm. Kittson, député prothonotaire, a eu $244 volées dans son portefeuille dans la nuit de samedi à l'hôtel Norfolk.

—Il y a eu mardi matin service anniversaire de feu M. de la Broquerie, de Boucherville, oncle de S. G. Mgr. Taché.

sur ces menaces d'incendie. Les cheminées devraient être ramonées deux ou trois fois par année, et les tuyaux nettoyés autant de fois.

—L'hon. M. Royal a reçu lundi, une dépêche du Ministre du Revenu de l'Intérieur lui annonçant l'ortroi de la licence d'une brasserie à West Lynne.

—On nous informe que sous peu de jours un de nos canadiens entreprenants ouvrira un magasin de ferronerie dans la florissante petite ville de West Lynne.

—Il y a en ce moment à Ottawa environ 30 arpenteurs qui se préparent à venir arpenter les terres du Nord Ouest sur le parcours du nouveau tracé du chemin de fer du Pacifique.

—La rivière Rouge est plus haute qu'elle ne l'a été l'an dernier d'un pied environ : elle commence à baisser. Décidément, il n'y aura pas d'*eau haute*, ce qui va désappointer un certain nombre de faux prophètes

—Dimanche dernier, M. le curé de St. Boniface a annoncé la vente des places du Jubé, et donné avis que, dorénavant, nul ne devra monter à l'orgue sans une invitation spéciale de le faire.

—On se plaint vivement qu'à St. Léon ou dans les environs un certain marchand du lieu ne se fait aucun scrupule de vendre de la boisson sans licence, et cela au grand scandale des habitants du lieu.

—St. Boniface possède aussi à l'instar de Winnipeg son Moulin aux Amendes, (*justice mill*), et mardi matin nombre de personnes ont dû subir l'opération bien à contre cœur.

—Les côtes de St. Boniface situées en face du collége, et d'ordinaire inoccupées et ne donnant aucun revenu, sont encombrées de bois de service, de charrues et de morçeaux de fer du pont Louise.

—Le *Times* et le *Free Press* se disputent sur la question des limites d'Ontario : le premier affirme que la difficulté devra se régler par Ontario et Manitoba, tandisque le second s'indigne à la pensée qu'il en doive être ainsi. Pourquoi,—c'est ce nous ne comprenons pas.

—M. Longpré, ferblantier et marchand de ferronerie, a loué le magasin de M. le Juge Dubuc au coin des rues Provencher et Taché, et s'est assuré les services et le concours de M. Létourneau. Nul doute que le succès le plus complet ne couronne l'énergie, l'activité et l'entente des affaires de cette nouvelle maison.

—Il y a eu cette semaine plusieurs feux de tuyaux et de cheminées dans St. Boniface, nous attirons l'attention de M. le conseiller Gauvreau

—Plusieurs citoyens de St. Boniface ayant exprimé le désir de voir les procédés du Conseil publiés dans le *Métis*, nous sommes heureux de leur dire que nous nous ferons un plaisir de publier et l'annonce des réunions, et les ordres du jour et les procédés du Conseil pourvu qu'on nous les communique.

—On compte dans le *Free Press* ONZE Sociétés de Prêt qui annoncent au public de Manitoba qu'elles sont en pleine opération et invitent l'emprunteur à venir leur faire visite *avant d'aller ailleurs*. Toutes ces sociétés, la plupart d'Ontario, font des affaires superbes, et *accommodent* l'infortuné colon à 10 et 12 p cent.

—M. J. B. A. Béique, de Montréal, propriétaire de plusieurs aqueducs dans la banlieue de la Métropole du Canada, est arrivé ici samedi soir. Nous offrons nos compliments de bienvenue à ce compatriote dont l'énergie, l'entente des affaires et l'esprit d'entreprise ont fait un des citoyens marquants de Montréal.

—Un club de rameurs vient de se former à Winnipeg : parmi les membres se trouvent MM. Nursey, Leacock, Muldoon, etc Vive la rame ! Pourquoi un club de canots d'écorce ne se formerait-il pas aussi? Ce serait à la fois plus amusant pour les spectateurs, plus utiles pour les membres et plus nouveau. Les lauriers de Hanlan nous ennuient à la fin. Qu'on nous serve un Hanlan du canot.

—La débâcle sur la rivière Rouge a commencé vendredi avant midi ; dimanche la glace avait fini de passer. L'eau n'est guère plus haute qu'à l'ordinaire. La débâcle sur l'Assiniboine a commencé à charrier lundi après-midi, et la glace n'a cessé de passer que mercredi dans le cours de la journée. Il a fait mardi un fort vent du nord qui a singulièrement refroidi la température. Nos bateliers ont fait une assez bonne récolte. Hier soir, le bac traversier, après avoir posé son cable à l'ancienne traverse entre les rues Provencher et Broadway, a repris ses voyages réguliers. Il est question d'établir une autre traverse.

—M. A. Stickney, surintendant général de cette partie du chemin de fer Pacifique Canadien, a publiée une circulaire en date du 22 avril, dans laquelle il annonce que dimanche prochain 1er de mai, la compagnie entre en possession de toute la ligne à l'ouest de la Station Telford.

Il y aura deux divisions, celle de l'Est sous la gérance de T J. Lynskey, s'étendra depuis St. Boniface jusqu'à Telford : celle de l'ouest ou Division de la Rivière Rouge, sous la gérance de Joel May, s'étendra depuis Emerson jusqu'au Portage de la Prairie.

Ingénieur en chef, T. L. Rosser ; Trésorier et Assistant de M. Stickney, W. R. Baker Assitant gérant du traffic, Wm Harder ; Auditeur, J. G. Ogden ; Agent des achats et des magasins, G. P. Nelson ; Expéditeurs des trains, John Egan ; Surintendant des machines, F. C. Butterfield.

Les quartiers généraux de ce personnel sont à Winnipeg. La plupart de ces officiers sont des américains : M. Stickney annonce que personne des subordonnés ne sera congédié excepté pour cause. On dit que le choix de ce personnel fait le plus grand honneur à M. Stickney.

DÉCÈS.

A St. Michel Archange, dans la Province de Québec, le 22 courant, Dame Marie Euphémie Dubuc, épouse de Joseph Pepin, et sœur de l'Hon. Juge Dubuc, de St. Boniface. R. I. P.

La Boule Rouge.

Marchandises Nouvelles

Les personnes désireuses de se procurer des HARDES FAITES, CHEMISES, COLS ET FAULX COLS, LINGE DE CORPS, CHAPEAUX, Etc., ne devront pas manquer d'aller au magasin de la Boule Rouge. Les marchandises sont nouvelles, des mieux choisies et à très-bas prix. Les mères de famille devront venir examiner nos habillements d'enfants. Le tout confectionné dans les derniers goûts et des mieux choisis.

SOUVENEZ-VOUS DE LA "BOULE ROUGE,"

249 Grande Rue, Winnipeg.

21m-81

A LOUER.

POSSESSION 1er MAI PROCHAIN.

Une maison et dépendances sur la Rue St. Joseph, convenables pour maison privée ou maison de pension ou hôtel.—S'adresser à

M. A. GIRARD.

Departement de l'Agriculture.

Le Soussigné recevra jusqu'au DEUXIÈME JOUR DE MAI 1881, des soumissions cachetées pour l'achat au comptant de Grains du Gouvernement emmagasinés au Fort Osborne, à savoir :

50 MINOTS D'ORGE,
700 " D'AVOINE,
2300 " DE BLÉ,
Plus ou moins.

WM. HESPELER,
Agent du Dépt. d'Agriculture

Winnipeg, 20 Avril 1881 2f

Legislature Provinciale.

AVIS,

Substance des règles et réglements relatifs aux avis qui doivent être donnés au sujet des Bills Privés.

Les personnes qui ont l'intention de s'adresser à la Législature de Manitoba pour demander la passation de Bills Privés impliquant un privilége ou profit exclusif, soit privé ou collectif, ou l'amendement d'un Acte antérieur de même nature, sont notifiées qu'en vertu des réglements de l'Assemblée Législative publiés au complet dans la *Gazette de Manitoba*, elles sont tenues d'en donner un avis de quatre semaines dans la dite *Gazette de Manitoba* et dans deux autres papiers-nouvelles publiés en langue anglaise, et dans un publié en langue française, et de transmettre au greffier de la chambre, copies des papiers-nouvelles contenant les première et dernière insertions de tel avis.

Toute personne demandant la passation d'un Bill Privé est tenue de déposer entre les mains du greffier de la Chambre, dans le cours de la semaine qui suivra la publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba*, copie du dit Bill, avec une somme suffisante pour en payer l'impression en la traduction, à part les frais d'impressions de l'Acte dans les Statuts.

Nulle demande de Bills Privés ne sera reçue par la Chambre après les premiers cinq jours de la session.

THOMAS SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Législative

19 Novembre,-1880.

BILL PRIVÉ.

AVIS.

Nulle demande de Bill Privé (Règle 48) ne sera reçue par la Chambre après

jeudi le 5e jour de Mai prochain.

Ni aucun Bill Privé ne devra être présenté à la Chambre après

lundi le 9e jour de Mai prochain.

THOS. SPENCE.
Greffier de l'Assemlée Légative isl

Winnipeg, 19 novembre 1880. 25

AVIS PUBLIC.

Le public est par le présent prévenu de ne pas acheter de bois de corde qui sera coupé sur le contrat 14 du chemin de fer Pacifique avant de s'assurer si le permis a été accordé pour la coupe du dit bois.

Une grande quantité de bois a été saisi, et tout autre bois illégalement coupé sera aussi confisqué partout où il sera trouvé.

JAS. ANDERSON,
Agent des T. B. C.

17m-8f-81

TERRES HAUTES ET CHOISIES A VENDRE.

2Quart de section 10, N. O. townp. 7, rang 6 Est. Moitié de la section 33 Ouest townp. , rang 2 Est.

AUSSI

Quart de section N. O. 188, la moitié sud de la section Ouest, quart de section 19, town. 12, rang 3 Est. Quart de section sud Est 17, 83½ N.O. 2. rang 20, town. 9, rang 2 Ouest et plusieurs lots de 240 âcres dans les townships 8, 9, 10, 11 et 12, rangs 2, 3, et 4 Ouest.

Conditions faciles quant au paiement et à l'intérêt S'adresser à

ALEX. McARTHUR,

Bâtisse de la Banque des Marchands
Winnipeg. Mars 31 1881. 3f.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de Manitoba à la prochaine session qui s'ouvrira en mai prochain pour un acte pour amender l'acte incorporant la "North West Fire Insurance Company" en changeant le nom d'icelle en celui de "British Canadian Fire & Marine Insurance Company" en donnant à la dite compagnie le pouvoir d'avoir un département d'assurance de Marine Intérieure et pour autres fins.

A. C KILLAM,
Solliciteur pour les Requérants.

Winnipeg, 6 Avril 1881. 4-f.

Avis.

Avis est donné qu'une application sera faite à la Législature de Manitoba après l'ajournement de la présente session qui doit s'assembler en mai prochain pour obtenir un Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Winnipeg Sud (Winnipeg Southern Railway Company) avec pouvoir de construire et mettre en opération un chemin de fer commençant à la Cite de Winnipeg et se dirigeant de là au sud jusqu'au Village de West Lynne, avec pouvoir de bâtir et construire un embranchement d'icelui, partant de la ligne principale à ou près de la Ville de Morris et se dirigeant au Sud Ouest vers la Reserve Mennonite dans la partie sud de cette Province.

ARCHIBALD & HOWELL,
Solliciteurs pour les Requérants

Daté le 31 Mars, 1881 5-f.

Demandes de Licences.

TRANSFERT—Archibald McLaren et John J. Dickson, Winnipeg.

JOHN FRASER,
P. C. L.

Winnipeg, 21 Avril 1881. 2f

A VENDRE.

Une magnifique terre, bâtie 192 acres, 40 arpents en culture situé dans la paroisse de St. Charles, à un mille de l'Eglise, en haut, cette terre se trouve située près du depot du chemin de fer "South-Western" le tout a des conditions libérales.

S'adresser à M. Léon Provost, St. Charles ou à ce bureau.

epuis ce jour jusqu'a la fin de 1881

Une Piastre !!

Le *Mail* (Toronto) est au premier rang s journaux et dépassé ses rivaux. Le ieux ecrit, le mieux informé et le plus fluent des journaux canadiens, il fait nneur à l'esprit d'entreprise de nos comtriotes. (*Brampton Conservator.*)

Le "Mail" Hebdomadaire.

Le meilleur marché et le premier en mérique. Il nous reste des *Annuaires* nt la valeur est plus grande qu'aucun anuel agricole de trois piastres d'abonment. Nous enverrons un *Annuaire* à ut abonné, tant qu'il nous en restera.

Nous ferons plus !

Nous enverrons *gratis* à chaque abonné 1 *Mail* hebdomadaire de 1881 un *Annuaire* 1881 en voie de préparation.
Ainsi les abonnés nouveaux recevront
Le *Mail* hebdomadaire pour 15 mois,
L'annuaire agricole de 1880,
L'annuaire agricole de 1881,

Le tout pour UNE PIASTRE !

S'adresser'
THE "MAIL,"
Toronto

jno—25

AVIS.

BILLS PRIVÉS.

Les Pétitionnaires pour Bills Privés à la prochaine session de la Législature de Manitoba sont requis (tel que voulu par les règlements de la chambre) de déposer la somme de cent piastres avec une copie du bill entre les mains de George Roy Ecr., Député Secrétaire Provincial, qui est autorisé à recevoir et donner des reçus pour iceux.

THOS. SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Législative.
Winnipeg, 8 Avril 1881. 4f

Chemin de fer du Pacifique
CANADIEN.

TRAVERSES (TIES) DEMANDEES.

Le soussigné est autorisé de faire l'achat de Traverses (*Ties*) en épinette rouge ou épinette blanche, "saines, exemptes de "toutes entailles ou coches, taillées ou "sciées carrées aux deux bouts, de 8 pieds "de long, aplanies sur les côtés opposés à "une épaisseur uniforme de 6 pouces, la "surface aplanie n'ayant pas moins de 6 "pouces sur chaque côté aux deux petits "bouts."

Les prix suivants seront payés pour telles Traverses delivrées et empilées le long de la berme du C. F. P. C., à l'ouest de Cross Lake, le ou avant le 1er mai 1881 :

Traverses d'épinette rouge, 23c chaque.
do do blanche, 18c "

Les traverses en épinette blanche seront acceptées en une quantité n'excédant pas un quart du nombre total délivré par chaque partie contractante.

Pour ces traverses, des paiements en ARGENT COMPTANT seront faits après inspection et acceptation.

WM. Y. ROCHESTER,
Inspecteur des Bois et Traverses.
Winnipeg, 1er fév. 1881.

ABONNEZ-TOUS
AU
JOURNAL "LE METIS"
LE SEUL ORGANE FRANÇAIS PUBLIÉ DANS LE NORD OUEST.
l'Abonnement est de $2 50 par Année,
PAYABLE D'AVANCE
Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser a J. C. S. ROYAL. Gerant.

CHAUX, PIERRE, SABLE.

—o—

Stony Mountain Lime & Stone Co.

—o—

A commencé ses opérations et est prête à livré de la pierre à bâtir à Winnipeg, Portage la Prairie et Emerson ou à n'importe quel point sur la ligne du chemin de fer Pacifique canadien à très bas prix.

Des échantillons de pierre peuvent être vus au bureau de la Compagnie, Winnipeg.

Est aussi en état de fournir de la chaux en grande ou petite quantité après le 15 mars, ayant sous construction deux larges fours patentés, qui donneront 2 000 minots chaque par semaine. Un hengar pour la chaux sera construit à la carrière et à Winnipeg, où les ordres à partir d'un minot de chaux et sable seront remplis sous le plus court délai.

Pour plus amples informations, prix, etc. adressez à

JAS. G. MACDONALD,
Winnipeg.
WM. W. MACALISTER,
Stony Mountain.

m-3-13-3m

GASPARD LONGPRE,

ST. BONIFACE.

IMPORTATEUR DE
FERRONNERIES,
FERBLANTERIES ET
INSTRUMENTS D'AGRICULTURE.

Le magasin de M. Longpré se trouve situé à l'ancienne place de M. Roy où le public est spécialement invité à aller lui faire une visite afin de se convaincre par lui même du bas prix auquels il vend ses ferronnéries, ferblantéries, instruments d'agriculture etc., etc.

On se charge aussi à ce magasin de toutes sortes de réparations. Ouvrage sur commande des mieux finies.

SPECIALITÉ.

Instruments d'agriculture.

G. LONGPRÉ.

3m-10m-81

F. PARENT,

Peintre, Decorateur, Etc.,

—o—

Magasin et Boutique à

SAINT BONIFACE, PRES L'HOTEL NATIONAL.

—o—

M. Parent, tout en remerciant le public de l'encouragement liberal qu'il a reçu jusqu'à ce jour l'invite à venir lui faire visite. Comme par le passé les commandes reçues de la campagne seront exécutées sous le plus court delai et à des prix très réduits.

Spécialité pour les Voitures

F. PARENT.

m10-6m-81

ZOTIQUE LAVOIE,

Forgeron et Mécanicien,

SAINT BONIFACE.

—o—

Exécute à sa boutique toutes espèces d'ouvrages tels que :

FERRER LES CHEVAUX.
FERRER LES VOITURES,
ETC. ETC. ETC.

Le tout se fai avec des matériaux de première classe, et la main d'œuvre est sans r...

Toutes commandes envoyée recevront la plus promte attention.

Sa boutique est sur l'avenue Taché, vis-à-vis l'etal de boucher de MM. Bonick & McCormick.

Z. LAVOIE.

m10-6m-81

F. LETOURNEAU

FERBLANTIER, &c., &c.

(*Près de la Traverse St. Boniface.*)

—o—

M. LÉTOURNEAU remercie ses nombreuses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour et en même temps les informent qu'il continuera à exécuter sous le plus court délai toutes les commandes laissées à son magasin.

Pour vous convaincre du bon marché venez lui faire visite, et certain qu'il est de donner entière satisfaction.

Poêle, Tuyaux, Theière, Fanaux, Lampes, Gréments de cuisine, Instruments aratoires, &c., &c., &c., toujours en magasin.

F. LÉTOURNEAU.

3m-6m-81.

M. HUGHES

ENTREPRENEUR ET MARCHAND DE MEUBLES,
228 GRANDE RUE, WINNIPEG.

—o—

MEUBLES,

Constamment en mains des meubles pour maison privée et bureaux. Le tout dans les meilleurs goûts et à très bon marché.

ENTREPRENEUR

de cercueils et d'écrins en noyer noir et en bois de rose, etc. etc., etc.

AUSSI

Tout ordre ou commande laissés à son établissement recevront la plus grande attention.

Moulures pour Cadres.

Des moulures de toute espèce pour encadrer des gravures ou images de toute grandeur.

Venez me voir avant d'acheter ailleurs.

M. HUGHES.
No. 228 Grande Rue.

Winnipeg, 3 Mars 1881.
m-3-1a

COMPAGNIE
DE LA
BAIE D'HUDSON.

—o—

TERRAIN A CULTURE

A VENDRE DANS

Manitoba et le Nord-Ouest.

—o—

La Compagnie de la Baie d'Hudson possède 7 000.000 d'acres de terre dans la grande et fertile zône et offre maintenant en vente

500,000 ACRES

arpentées par le Gouvernement de la Puissance.

LOTS DE VILLE A VENDRE,

Dans Winnipeg, West Lynne, Portage la Prairie et Goschen (Territoire du Nord Ouest.)

Les lots ci-dessus seront vendus à des prix raisonnables et à des conditions de paiement très faciles.

Toutes les informations ayant rapport à ces terrains seront données au Bureau de la Compagnie à Winnipeg et à Montréal.

C. J. BRYDGES,
Commissaire des Terres.

m9-1a-81

On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.

A faire facilement $150 par semaine.

Chevaux et wagons fournis aux agents.

LA NOUVELLE
Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

—:o:—

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côté de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considerables que n'importe quelle autre machine, et le prix en réduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort.

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle Tension automatique, (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la nécessité de renouvelles souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine. Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtés quelque soit l'épaisseur de l'étoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côte de l'aiguille.

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même ; le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacité d'ouvrage.

S'adoppe à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger.

Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine.

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre. L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualité et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner.

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

—

Machines envoyées pour examen avant le paiement Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais. Argent remboursé si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clergé, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les témoignages voir les livres de description expediés "franco" avec des échantillons d'ouvrage ;—conditions liberales, circulaires, etc.,—s'adresser :

775 BROADWAY, NEW-YORK.

16 Oct. 1879—18 J.

AGENCE GENERALE
DE
PROPRIETES FONCIERES,
D'ASSURANCES,
de Prêt et d'Emprunt.

—o—

A.A. C. LaRiviere – Alex. Kittson

ST. BONIFACE, MANITOBA.

—o—

On se charge à ce Bureau de la vente et de l'achat de Terres, Lots de Ville et de toute éspèce de Propriétes Foncières.

Des Assurances sont accordees contre le feu sur les bâtisses, les meubles, etc., contre les accidents et sur la vie ; on donne aussi des garanties sur la fidélité des employés publics et municipaux.

Les personnes qui désirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $100 jusqu'à $5,000 en donnant première hypotaèque sur des propriétés dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de l'execution des demandes de Patente de terre d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St. Boniface, 20 Mai, 1880.

Ce Grand Remède est au nombre des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang et agissent avec la plus grande efficacité sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge ; et comme REMEDE GENERAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé,

HOLLOWAY'S OINTMENT

Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde Entier

Pour guérir le MAL DE JAMBES, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,
Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution, il guérit le MAL de GORGE, les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Hémorrhoides, Fistules,

HOLLOWAY'S PILLS

La Goutte, le Rhumatisme

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES,

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remedes sont enrégistrées à Ottawa. Ainsi toute contrefaçon dans les Possessions Anglaise de l'Amerique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boîtes Si l'adresse n'est pas 533, Oxford Street, London, il y a falsification.

St. Boniface, 16 Oct, 1879